

Sécurité des personnes sur un chantier

DISTANCIEL

Piloter des mesures de sécurité à mettre en œuvre sur un chantier

Formation uniquement éligible au personnel du groupe SNCF

- **Code Raf** : IGSC1943DI
- **Niveau** : 3 - Perfectionnement
- **Durée** : 2 jours
- **Tarif** : à partir de 1 300.00€ HT

● **Prérequis** : Aucun

● Présentation

Cette formation apporte aux acteurs projet les éléments nécessaires au pilotage des mesures de sécurité à mettre en œuvre sur un chantier, notamment les rôles et missions des différents acteurs dans le cadre de la sécurité des personnes et la prise en compte et la gestion du risque ferroviaire.

Objectifs pédagogiques :

- Conditions de mise en œuvre de la coordination SPS dans les projets (phases amont, phase réalisation et phase mise en service / mise en exploitation)
- Missions et responsabilités du MOA, du MOE et des autres acteurs internes et externes vis-à-vis de la sécurité des travailleurs et des personnes
- Missions du SPS à chaque phase du projet
- Rôle et importance des DOE et DUIO.
- Gestion spécifique du risque ferroviaire.
- Contenu des CSF et des ISF

● Programme

PROGRAMME

Les acteurs :

- Identifier les différents acteurs leur environnement, leurs missions dans le contexte de la sécurité et dans le cadre réglementaire
- Sensibiliser les acteurs sur leurs responsabilités (pénales et civiles)

Sécurité des travailleurs :

- Code du travail et CSPS
- Connaître les cas d'application de la réglementation
- Prise de conscience des questions à se poser
- Avoir des illustrations concrètes des actions menées par un CSPS

Gestion du risque ferroviaire :

- Préciser les différents acteurs (rédacteurs de documents, personnes chargées de la mise en application), leur entité d'origine (M&T) et leur rôle.
- Donner des exemples de documents CSF et ISF. Donner la différence entre les 2.

● Méthodes mobilisées

● Public cible

Acteurs projet : RMOA et PO, DOP, CDP, CSPS, RMS,...

● Modalités

01 **Appréciation**

Un questionnaire d'appréciation est systématiquement envoyé après la formation.

02 **Évaluation**

L'atteinte des objectifs de la formation est évaluée durant la formation.

Une auto-évaluation de l'atteinte des objectifs et de la mise en œuvre des acquis est envoyée à l'apprenant 2 à 3 mois après de la formation.

03 **Inscription**

Pour les collaborateurs SNCF, inscription auprès de votre Cofo

Délais d'accès : Inscription possible **jusqu'à 15 jours avant la formation**

Version active du du 2023/11/27

Pour une question sur le contenu de la formation :
developpement@monudi.com

Pour une question administrative sur la formation :
production@monudi.com

